

Le mot du préfet

Depuis le début du second confinement, le 30 octobre dernier, 250 personnes sont décédées dans les hôpitaux du Var du coronavirus. Aujourd'hui, les courbes épidémiologiques confirment que le virus circule toujours activement et qu'aucun territoire n'est épargné.

La découverte d'une nouvelle souche plus contagieuse du coronavirus en Angleterre a conduit le Gouvernement à fermer les frontières avec ce pays durant 48h, dès dimanche minuit. Aujourd'hui, la France avec l'Europe étudie les conditions d'une réouverture coordonnée des frontières pour garantir la sécurité de tous.

Dans le même temps, l'agence européenne des médicaments a autorisé la mise sur le marché du vaccin anti-Covid de Pfizer-BioNTech. Un nouveau défi logistique nous attend avec des premières vaccinations en France attendues dès la fin de ce mois de décembre.

C'est dans ce contexte, entre inquiétude et espoir, que chacun se prépare aux fêtes de fin d'année. Au risque de se répéter, il faudra se montrer exemplaire pour se prémunir et protéger ses proches. Ne baissons pas la garde !

Evence Richard, préfet du Var

POINT ÉPIDÉMIOLOGIQUE



INDICATEURS DE SUIVI ÉPIDÉMIOLOGIQUE POUR LE VAR AU 22 DÉCEMBRE 2020

	S43 19/10- 25/10	S44 26/10- 01/11	S45 02/11- 08/11	S46 09/11 - 15/11	S47 16/11- 22/11	S48 23/11- 29/11	S49 30/11 - 04/12	S50 05/12- 11/12	S51 14/12 20/12
Nombre de tests réalisés	24 675	30 500	28 136	19 674	15 341	13 826	21 538	24 525	38 900
Nombre de tests positifs	4183	5513	4954	2759	1646	1152	1036	1111	1576
Taux de positivité	17,00 %	18,20 %	17,60 %	14,00 %	10,70 %	8,30 %	4,80 %	4,50 %	4,10 %
Taux d'incidence (pour 100 000 hab)	390	517	461	257	135	85	96	103	147

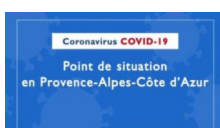
Un nouvel algorithme de traitement des données SIDEP (système d'information de dépistage), développé par Santé publique France, revoit le calcul du nombre de personnes nouvellement testées. Ce changement impacte significativement le nombre de personnes nouvellement testées par semaine et, par conséquence, les taux de positivité et de dépistage. Le taux d'incidence n'est pas impacté.

INDICATEURS SANITAIRES (Semaine 51)

- Nbre de décès en établissement de santé : **458**
- File active des patients hospitalisés en unité conventionnelle : **103**
- File active des patients hospitalisés en réanimation : **34**

CLUSTERS (Semaine 51)

Le nombre cumulé de clusters signalés continue d'augmenter : **308**, dont **95 actifs**



Retrouvez le point de situation quotidien l'ARS pour la région PACA sur : <https://www.paca.ars.sante.fr/liste-communiques-presse>

MESURES D'URGENCE POUR LES ENTREPRISES À L'ARRÊT



La crise sanitaire impacte plus particulièrement certains secteurs, qui sont à l'arrêt ou quasiment à l'arrêt : il s'agit des discothèques, de l'événementiel, des cafés-restaurants-hôtellerie, des salles de sports, des traiteurs et des voyagistes. L'État apporte un soutien renforcé à ces secteurs pour répondre à leur situation de sous-activité prolongée. Les entreprises concernées peuvent bénéficier d'un dispositif d'aides et d'accompagnement spécifique.

Ces mesures sont présentées dans 6 fiches synthétiques sur le site du ministère de l'Économie, des Finances et de la Relance en cliquant **ICI** ou via le lien suivant :

<https://www.economie.gouv.fr/covid19-soutien-entreprises/mesures-secteurs-sous-activite-prolongee-fermeture>



SOUTIEN À LA CULTURE

Le Gouvernement a mobilisé plus de 5 milliards d'euros depuis le mois de mars 2020 afin de faire face à l'impact de la crise de la Covid-19 sur les secteurs de la culture et des médias. Le ministère de la Culture a réuni sur son site internet l'ensemble des aides et soutiens aux professionnels de la culture : entreprises du secteur culturel, employeurs culturels et journalistes pigistes, intermittents et salariés du secteur culturel, structures de création et de diffusion, filière du livre.

Retrouvez ces mesures en cliquant **ICI** ou via le lien suivant : <https://www.culture.gouv.fr/Aides-demarches/Crise-sanitaire-les-aides-de-l-Etat-aux-professionnels-de-la-culture/Aides-et-soutiens-aux-professionnels-de-la-culture-secteur-par-secteur>



PORT DU MASQUE



À compter du **mercredi 23 décembre 2020** et **jusqu'au jeudi 7 janvier 2021** inclus, le préfet étend l'obligation du port du masque à la commune de Lavandou, portant le nombre total de communes concernées à **70**. Il est maintenu sur l'ensemble des marchés du département.

Cette obligation concerne toute personne de onze ans ou plus dans l'ensemble des lieux publics, notamment sur la voie publique et les espaces publics de plein air.

Elle ne s'applique pas aux utilisateurs d'un moyen de déplacement individuel (vélo, trottinette...), à ceux pratiquant une activité physique et sportive ni aux personnes en situation de handicap qui peuvent justifier sur certificat médical de cette dérogation.

Les contrevenants s'exposent à une amende de 135 € et, en cas de récidive dans les 15 jours, à une amende de 200 € qui peut être majorée à 450 €.

La liste des communes concernées par l'arrêté préfectoral sur l'obligation du port du masque est consultable en cliquant **ICI** ou via le lien suivant : <http://www.var.gouv.fr/covid-19-point-de-situation-sur-l-obligation-du-a8709.html>



Le déploiement de l'application TousAntiCovid et son téléchargement est un enjeu majeur pour casser les chaînes de transmission de la maladie et ainsi lutter contre la progression de l'épidémie.

En activant l'application notamment dans les lieux où la distanciation sociale est difficile à mettre en œuvre, elle permet d'être alerté si l'on a eu un contact à risque et d'alerter les personnes qui ont été à proximité si l'on est soi-même diagnostiqué comme un cas de COVID-19.

L'application donne également accès à nombreuses informations factuelles, sanitaires et pratiques : conseils personnalisés, carte des laboratoires de dépistages proches de chez soi...

Pour inciter le plus grand nombre à télécharger cette application, le préfet du Var demande à tous les services

publics de l'État (établissements scolaires, collectivités, services déconcentrés...) de déployer largement l'affiche ci-dessous qui peut être imprimée à partir de ce fichier : [TousAntiCovid](#)

DÉPISTAGE



Du 28 décembre 2020 au 08 janvier 2021
le dispositif mobile de dépistage sera dans les communes suivantes

Date	Horaires	Commune	Emplacement
L. 28 Déc	10h00-12h00 13h30-16h00	Brignoles	Place Clemenceau
M. 29 Déc	9h00-12h00 13h30-17h00	La Valette-du-Var	Salle COUROS- Avenue Lavoisier
M. 30 Déc	10h00-12h00 13h30-16h00	Le Cannet-des-Maures	Place de la Libération
L. 04 Janv	10h00-12h00 13h30-16h00	Carcès	Parking LA RESPELIDO
M. 05 Janv	9h00-12h00 13h30-17h00	La Garde	Parking de la Poste
M. 06 Janv	10h00-12h00 13h30-16h00	Le Thoronet	Parking Rainaud
J. 07 Janv	9h00-12h00 13h30-17h00	Saint-Mandrier-sur-Mer	Place des Résistants Face à la Police municipale
V. 08 Janv	10h00-12h00 13h30-16h00	Puget-sur-Argens	Parvis espace culturel Victor Hugo

Retrouvez les centres de dépistage temporaires dans le Var en cliquant [ICI](#) ou via le lien suivant : <http://www.var.gouv.fr/covid-19-6-centres-de-depistages-temporaires-et-un-a8757.htm>

Retrouvez toutes les informations sur COVID -19 sur le site : www.gouvernement.fr/info-coronavirus

Un numéro vert répond en permanence à vos questions, 24h/24, 7j/7 : **0 800 130 000**

Un numéro vert d'information en PACA a été mis en place par l'ARS (Agence régionale de Santé) 7j/7, de 9h à 19h : **0 800 730 087**



POUR LES FÊTES, RESTONS PRUDENTS.

AVANT LES FÊTES

- ✓ Si je réduis mes contacts une semaine avant le réveillon, je n'ai pas besoin de faire un test.
- ✓ En cas de symptômes et/ou de prise de risque, je fais un test.
- ✓ Si je suis testé positif, je m'isole pour les fêtes.
- ✓ Même testé négatif, je respecte les gestes barrières.
- ✓ Je télécharge l'appli #TousAntiCovid et recommande à toute ma famille de le faire.

PENDANT LES FÊTES

- ✓ Je m'assure qu'on n'est pas plus de 6 adultes à table et qu'on garde les bonnes distances.
- ✓ Je savoure ce moment avec mes proches sans partager ni mes couverts, ni mon verre, ni mon plat.
- ✓ J'aère les pièces le plus souvent possible.
- ✓ Je garde mon masque, surtout en présence de personnes fragiles.
- ✓ Je me lave les mains et/ou j'utilise du gel hydroalcoolique sans modération.
- ✓ Je désinfecte régulièrement les surfaces, les poignées de porte et les toilettes.

APRÈS LES FÊTES

- ✓ En cas de symptômes et/ou de prise de risque, je m'isole et je fais un test.
- ✓ Si je suis positif, j'informe mes derniers contacts.



Besoin d'aide ?

 gouvernement.fr/info-coronavirus

 0 800 130 000 (appel gratuit)



#Tous
AntiCovid